

## RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EXERCICE 2019

### DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« RG AMF »), THEMATICS Asset Management (ci-après THEMATICS AM) rend compte dans le présent rapport des conditions dans lesquelles les droits de vote sur l'exercice 2019 ont été exercés tant par Ostrum Asset Management sur la période de Janvier à Août que par elle à partir de septembre, date à laquelle les Fonds Thematics lui ont été transférés au titre d'une délégation de gestion financière par Natixis Investment Managers SA.

Les droits de vote ont été exercés au titre des instruments financiers détenus par l'ensemble des OPCVM dont THEMATICS AM assure la gestion financière par délégation, et ce, sans restrictions géographiques ni de minimum de détention pour l'exercice des droits de vote.

A noter que certains émetteurs exigent que les actionnaires qui souhaitent voter déposent leurs actions avant la date d'Assemblée, impliquant une période de blocage. Les actions sont par conséquent inaccessibles pendant des périodes qui varient en fonction du pays et de l'émetteur.

THEMATICS AM ayant décidé de voter à toutes les Assemblées générales est amenée à voter par correspondance / par procuration (power of Attorney).

THEMATICS AM n'a pas recours à des prêts/emprunts de titres dans les OPCVM gérés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de vote, THEMATICS AM utilise les analyses de la société ISS, prestataire de proxy voting, en suivant notamment les recommandations de politique Sustainability d'ISS.

Les votes sont réalisés via la plateforme Proxyexchange d'ISS, notamment grâce à une passerelle mise en place entre ISS et Broadridge pour les OPCVM dont le dépositaire utilise les services de Broadridge.

Le présent rapport précise :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles THEMATICS AM a effectivement exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote et répondant aux critères énoncés au sein de sa politique de vote ;
- L'absence de cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille aurait estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « Politique de vote » ;
- Le détail des votes négatifs et des abstentions, par thématique ;
- Les modalités d'exercice des droits de vote ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

La politique de vote de THEMATICS AM, sur laquelle les critères et les éléments du présent rapport se basent, a pour objectif de voter systématiquement pour l'ensemble des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des OPCVM.

## Organisation de THEMATICS Asset Management pour l'exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote est articulé autour de deux activités distinctes :

- **L'analyse des résolutions** : réalisée par la société Sustainable ISS conformément à la politique de vote « Sustainability » à laquelle a adhéré THEMATICS AM.

Afin de veiller à la bonne application de la politique de vote, THEMATICS AM a mis en place un Comité de Vote placé sous la responsabilité du Responsable ESG chargé de statuer sur les résolutions qui présentent un enjeu spécifique, ou pour lesquelles les principes n'ont pas été définis dans la politique de vote.

- **L'exercice du vote** : réalisé par le pôle Middle-Office Flux d'Ostrum Asset Management dans le cadre d'une prestation de services, en charge par ailleurs de la relation avec les prestataires et les déposataires. L'instruction du vote se fait automatiquement à partir des recommandations de vote élaborées par ISS suivant la politique de vote sélectionnée par THEMATICS AM.

THEMATICS AM reste maître de la décision du sens du vote sur l'ensemble de son univers de vote quelques soient les recommandations émises par le prestataire de vote.



## Participation de THEMATICS Asset Management aux Assemblées

En 2019, THEMATICS AM a exercé ses droits (à chaque fois par correspondance) sur 123 Assemblées générales de sociétés dans lesquelles elle disposait des droits de vote sur 128, représentant un total de 1 290 résolutions.

Pays	Nombre total d'AG	Nombre d'AG votées	Pourcentage
Allemagne	3	3	100%
Bermudes	3	3	100%
Brésil	4	3	75%
Canada	3	3	100%
Corée du Sud	2	2	100%
Etats Unis	74	74	100%
France	2	2	100%
Hong Kong	2	2	100%
Irlande	3	3	100%
Japon	9	9	100%
Jersey	6	6	100%
Luxembourg	1	1	100%
Pays Bas	3	3	100%
Royaume Uni	7	6	85.7%
Suède	4	1	25%
Suisse	2	2	100%

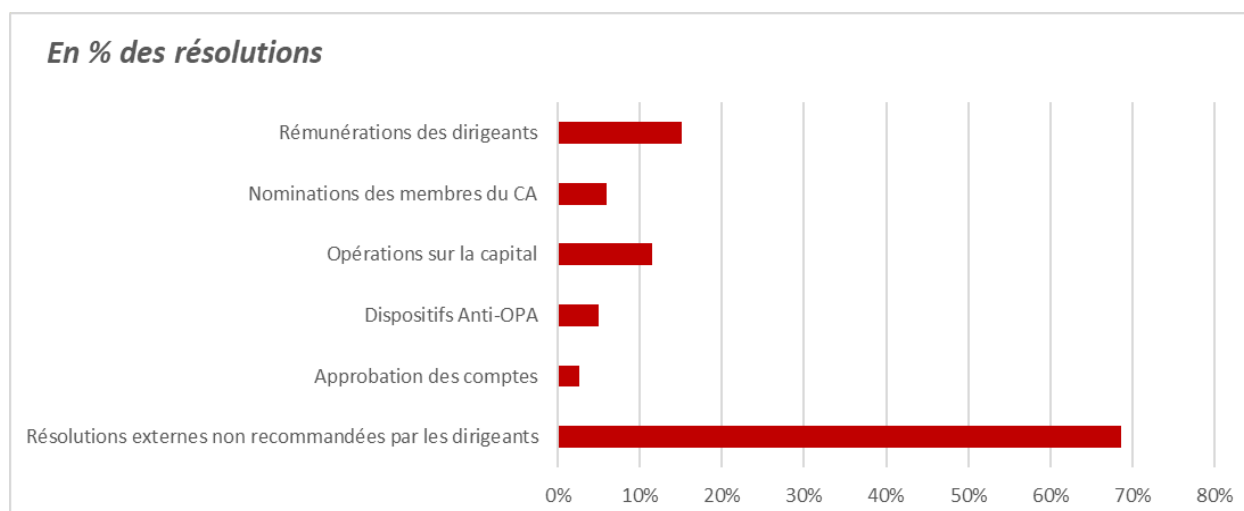
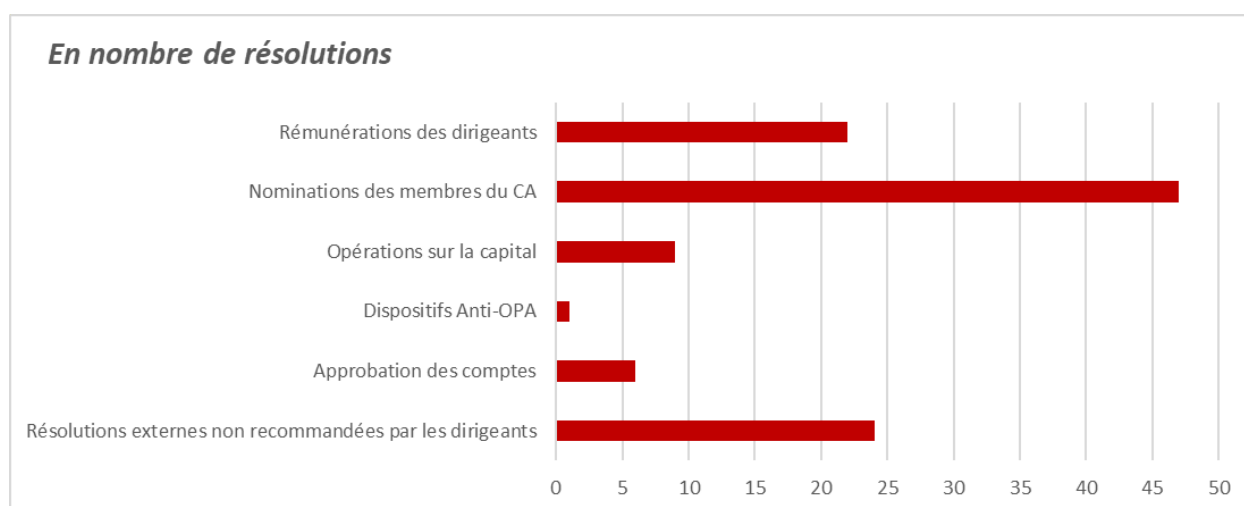
## Répartition des votes par catégorie de résolution et par type de réponse

Nombre de résolutions votées	Votes OUI	Votes NON	Votes ABSTENTION
1 290	1 185	78	19

Le total des votes n'est pas égal au nombre de résolutions car, pour 8 résolutions, nous avons été appelés à voter sur une fréquence d'approbation de la rémunération du management (Etats Unis).

Motifs des votes « Contre » et « Abstention » :

Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolution.



## **La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (« Say on Pay », attribution d'actions gratuites, stock option, indemnité de départ...)**

En 2019 nous avons rejeté 15% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants. Il s'agissait de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants/administrateurs pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations suffisantes sur les montants des rémunérations, ou sur leur méthode d'établissement. Il s'agissait également de résolutions pour lesquelles il n'existait pas de comité de rémunération ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critères de performances cohérents et quantifiables.

Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

## **Nominations d'administrateurs**

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs pour lesquels les candidats sont non libre d'intérêt alors que le Conseil d'Administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant, ou déjà impliqués dans trop de conseils d'administration, ou des conseils d'administration pour lesquels le renouvellement ou la diversité sont jugés insuffisants. Nous avons rejeté ou nous sommes abstenus sur 6% des résolutions.

## **Opérations sur le capital**

Nous avons rejeté 11.5% des résolutions portant sur ce sujet et notamment les résolutions portant sur des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (DPS) au-delà de 10% du capital, sans limite de dépréciation lors du placement, ou sans délai de priorité qui potentiellement cumulées entraîneraient un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires

## **Dispositifs anti-OPA**

Nous avons rejeté 5% des résolutions pouvant être utilisées en période d'OPA (Autorisation d'augmentation de capital ou réduction des droits des actionnaires en période d'OPA).

## **Approbaton des comptes**

Il s'agit de résolutions relatives à la conduite du business, à l'allocation du résultat et au choix des auditeurs notamment. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 2.6% des résolutions, souvent du fait du manque de clarification sur les résolutions à adopter, ou sur des taux de distribution du résultat insuffisant sur plusieurs années.

## Résolutions externes

Il s'agit de résolutions (non agréées par le Conseil d'Administration) déposées par un groupe d'actionnaires. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 68.6% des résolutions, souvent pour l'adoption des résolutions proposées, lorsque celles-ci avaient pour objectifs une meilleure gouvernance de la société. On notera que 100% de ces résolutions concernaient des sociétés américaines.

## Impossibilité de respecter les principes de la politique de vote – Dérogations

Au cours de l'exercice 2019, THEMATICS AM n'a pas rencontré de cas dans lesquels elle aurait estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans sa politique de vote.

## Modalités d'exercice des droits de vote

Tous les votes de THEMATICS AM, aussi bien positifs que négatifs, ainsi que les abstentions, ont été exercés dans le respect des principes énoncés dans son document « Politique de vote » applicable à l'exercice 2019.

## Gestion des situations de conflits d'intérêts

THEMATICS AM a établi une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant la détection et la prévention de toute situation potentielle de conflit d'intérêts ainsi d'un dispositif de résolutions de ceux-ci. Cette politique est consultable sur le site Internet de THEMATICS AM.

D'autre part, la séparation stricte des activités de gestion d'actifs de THEMATICS AM avec les autres activités du Groupe Natixis permet de prévenir l'émergence d'une situation dans laquelle la société de gestion bénéficierait d'informations privilégiées dont la divulgation et/ou l'utilisation serait génératrice de conflits d'intérêts.

Pour l'année 2019, il n'y a pas eu à relever de conflit d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont THEMATICS AM assure la gestion.

## Engagement

THEMATICS AM est signataire des Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis le 22 octobre 2019.

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des instruments financiers dans tous les portefeuilles des OPCVM gérés de façon qualitative active.

La conviction qu'une bonne gouvernance permet de mieux appréhender les risques et d'améliorer par conséquent les performances de l'entreprise à moyen/ long terme, assigne à THEMATICS AM une responsabilité en tant qu'investisseur pour compte de tiers qui se traduit dans la nécessité de :

- Tenir compte dans ses choix d'investissement de l'ensemble des facteurs financiers et extra financiers qui peuvent influencer sur la valeur des investissements,
- Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des parts du capital à travers un exercice « responsable et engagé » du vote.

Ainsi, l'Engagement est l'acte par lequel THEMATICS AM exerce son rôle d'investisseur responsable pour favoriser la diffusion des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise qui intègrent notamment la définition et la mise en œuvre de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).